

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE D'AJOURNEMENT
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL
tenue le mercredi 13 janvier 2021 à 16 h, suite à la séance
ordinaire tenue le mardi 12 janvier 2021 à 19 h 02, en la
salle du conseil de l'hôtel de ville, 1, place du Souvenir,
Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Stéphane Boyer, vice-président du comité exécutif,
présent à la salle du conseil, et les conseillers Sandra
Desmeules, membre du comité exécutif, Virginie Dufour,
membre du comité exécutif, Ray Khalil, membre du comité
exécutif, Aline Dib, Éric Morasse, Aram Elagoz, Nicholas
Borne, Vasilios Karidogiannis, Sandra El-Helou, Michel
Trottier, Claude Larochelle, Paolo Galati, Aglaia Revelakis,
Daniel Hébert, Yannick Langlois et Jocelyne Frédéric-
Gauthier, tous via l'application Teams, formant quorum des
membres du conseil et siégeant sous la présidence de Mme
Christiane Yoakim, présente à la salle du conseil;

les conseillers David De Cotis et Michel Poissant sont
absents, jusqu'à ce qu'ils prennent leur siège tel qu'indiqué
ci-dessous;

M. Marc Demers, maire et président du comité exécutif, et
la conseillère Isabella Tassoni sont absents;

sont aussi présents, via l'application Teams:

M. Jacques A. Ulysse, directeur général;
M. Clément Bilodeau, directeur général adjoint -
développement et aménagement du territoire;
M. Benoit Collette, directeur général adjoint - services de
proximité;
M. Babak Herischi, directeur général adjoint -
infrastructures;
Mme Suzie Bélanger, directrice générale adjointe - services
administratifs et corporatifs;
Me Valérie Tremblay, greffière.

En l'absence du conseiller Michel Poissant, les discussions
sur le point 15-3 de l'ordre du jour sont reportées à la
prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

À 16 h 05, le conseiller Michel Poissant prend son siège, via
l'application Teams.

CM-20210113-73

PROPOSITION REJETÉE - ÉQUITÉ ET
TRANSPARENCE - TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE la vérificatrice générale de la Ville



de Laval, dans son dernier rapport, a identifié l'enjeu #15 (p.10) relatif aux transactions immobilières pour lesquelles la documentation est incomplète et le contrôle de la qualité des valeurs marchandes est inadéquat;

CONSIDÉRANT QUE la vérificatrice générale de la Ville de Laval, dans son dernier rapport, fait la recommandation formelle #2019-3-04 (p.93) de réviser la Politique de transactions immobilières afin de définir clairement la notion de valeur marchande, qui sert de base de référence à la prise de décision par les membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de transactions immobilières a été adoptée en octobre 2016 par le conseil municipal et qu'aucune modification n'y a été apportée;

CONSIDÉRANT le coût raisonnable d'une évaluation à l'externe fait par un évaluateur agréé;

CONSIDÉRANT QU'une telle évaluation externe, combinée à celle réalisée par le Bureau des transactions immobilières, permettrait aux membres du conseil municipal de prendre des décisions éclairées basées sur une documentation suffisante et pertinente conformément à l'enjeu #15 soumis par la vérificatrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle
APPUYÉ PAR : Michel Trottier

que le comité exécutif mandate la Direction générale pour modifier la Politique de transactions immobilières pour obliger l'obtention d'une évaluation professionnelle externe de la valeur marchande pour toutes les transactions immobilières d'acquisition ou d'aliénation qui nécessitent l'approbation du conseil municipal.

Un débat s'engage.

Le conseiller Paolo Galati propose d'amender la proposition afin d'ajouter que les transactions immobilières de plus de 200 000 \$ soit assujettis à une évaluation professionnelle externe de la valeur marchande.

Le conseiller Claude Larochelle n'accepte pas l'amendement. L'amendement est retiré par M. Paolo Galati.

Le conseiller Stéphane Boyer demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 5 en faveur et de 13 contre:

les conseillers Michel Trottier, Claude Larochelle, Paolo Galati, Aglaia Revelakis et Michel Poissant se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, vice-président du comité exécutif, et les conseillers Sandra Desmeules, Virginie Dufour, Ray Khalil, Aline Dib, Éric Morasse, Aram Elagoz, Nicholas Borne, Vasilios Karidogiannis, Sandra El-Helou, Daniel Hébert, Yannick Langlois et Jocelyne Frédéric-Gauthier se



prononcent contre la proposition.

(SD-2020-5700)

CM-20210113-74

**PROPOSITION REJETÉE - ÉTHIQUE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La conseillère Virginie Dufour déclare un conflit d'intérêt relativement au point 15-6. Par conséquent, elle demande que soit noté au procès-verbal qu'elle ne participera pas aux discussions ainsi qu'au vote.

CONSIDÉRANT QUE les articles 429 et 430 de la Loi sur les élections et les référendums (LERM) dans les municipalités déterminent que les contributions à un parti politique doivent être faites par l'électeur à même ses propres biens, sans compensation et sans contrepartie ni faire l'objet d'un quelconque remboursement;

CONSIDÉRANT les informations diffusées par le Journal de Montréal, d'allégations de financement politique illégal concernant la conseillère municipale de Sainte-Rose, Mme Virginie Dufour;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a nommé Mme Virginie Dufour pour les postes suivants: membre du comité exécutif, présidente du Comité consultatif en environnement (CCE), membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), membre de la commission des transports, membre du comité de la refonte des règlements d'urbanisme, membre du CA de Tricentris et représentante de la Ville de Laval à la Table de concertation régionale du Haut-Saint-Laurent - Grand Montréal;

CONSIDÉRANT que Mme Virginie Dufour s'est retirée du comité exécutif avec rémunération;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.1.3 du Code d'éthique et déontologie stipule que «Le membre ou l'employé politique doit veiller à protéger la réputation de la Ville en agissant de manière intègre»;

CONSIDÉRANT QU'il est important de préserver l'intégrité de la Ville et la confiance de la population lavalloise;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Claude Larochelle

que tout membre du conseil qui est visé par des allégations de financement électoral illégal en vertu des articles 429 et 430 de la LERM, lesquelles sont soutenues par des faits et des témoins crédibles, et qui implique sa responsabilité directe, soit suspendu sans solde des comités, des commissions et des conseils d'administration paramunicipaux sur lesquels il siège, et ce, tant et aussi longtemps que sa non-responsabilité dans les agissements reprochés soit établie.



Un débat s'engage.

Le conseiller Stéphane Boyer demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 3 en faveur et de 14 contre:

les conseillers Michel Trottier, Claude Larochelle et Michel Poissant se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, vice-président du comité exécutif, et les conseillers Sandra Desmeules, Ray Khalil, Aline Dib, Éric Morasse, Aram Elagoz, Nicholas Borne, Vasilios Karidogiannis, Sandra El-Helou, Paolo Galati, Aglaia Revelakis, Daniel Hébert, Yannick Langlois et Jocelyne Frédéric-Gauthier se prononcent contre la proposition.

(SD-2020-5701)

CM-20210113-75

PROPOSITION REJETÉE - VIGNETTES - PERSONNEL MÉDICAL DE SOINS À DOMICILE

ATTENDU QUE la pandémie a saturé notre réseau de la santé au point qu'une pénurie de lits à Laval nous a obligé à utiliser la Place Bell comme hôpital;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec vient d'allonger 100M\$ supplémentaires pour permettre, entre autres, au personnel médical d'intervenir à domicile pour désengorger le système;

ATTENDU QUE de nombreuses infirmières, physiothérapeutes, ergothérapeutes, auxiliaires, préposés aux bénéficiaires, travailleurs sociaux et autres professionnels de la santé, sont freinés ou carrément empêchés d'intervenir à l'externe, en raison d'une pénurie de places de stationnement dans des quartiers fortement densifiés, ou dans les zones à vignettes fortement inaccessibles pour les personnes extérieures qui n'ont pas de vignettes;

ATTENDU QUE la Ville de Laval est une ville qui se dit «Amie des aînés»;

ATTENDU QUE les directives des CLSC est d'inviter leur personnel de poursuivre leur chemin s'ils ne trouvent pas de places de stationnement;

ATTENDU QUE la qualité des soins apportés aux patients peut être altérée si le personnel médical passe la moitié de son temps d'intervention à chercher une place de stationnement, puis à marcher une longue distance, avec tous les risques que cela comporte et des conséquences sur des négligences au niveau de l'administration de médicaments, le changement de pansements ou une hygiène corporelle négligée;

ATTENDU QUE la Ville a déjà donné des dérogations en lien avec le stationnement et que, par exemple, des congés



de réglementation ont été accordés ponctuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR: Aglaia Revelakis
APPUYÉ PAR: Paolo Galati

que le comité exécutif mandate la Direction générale de la Ville de Laval pour que d'ici les fêtes de fin d'années, la Ville accorde les vignettes nécessaires ou les autorisations au personnel médical, pour intervenir de façon rapide, sécuritaire et efficace auprès des Lavallois les plus vulnérables.

La conseillère Aglaia Revelakis informe les membres du conseil que la proposition est modifiée telle que déposée lors du dépôt des avis de proposition, et ce, afin qu'elle se lise comme suit:

que le comité exécutif mandate la Direction générale de la Ville de Laval pour que tout véhicule muni d'une vignette de service soit toléré jusqu'à nouvel ordre, la Ville accorde les vignettes nécessaires ou autorisation au personnel médical pour intervenir de façon rapide, sécuritaire et efficace auprès des lavallois les plus vulnérables.

Un débat s'engage.

Le conseiller Ray Khalil demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 5 en faveur et de 13 contre:

les conseillers Michel Trottier, Claude Larochelle, Paolo Galati, Aglaia Revelakis et Michel Poissant vote en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, vice-président du comité exécutif, et les conseillers Sandra Desmeules, Virginie Dufour, Ray Khalil, Aline Dib, Éric Morasse, Aram Elagoz, Nicholas Borne, Vasilios Karidogiannis, Sandra El-Helou, Daniel Hébert, Yannick Langlois et Jocelyne Frédéric-Gauthier se prononcent contre la proposition principale.

(SD-2020-5702)

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

Michel Poissant
Rapports – terrain de l'ancienne usine BASF
Incendie au centre de tri Multi-Recyclage

Aglaia Revelakis
Appel téléphonique – Mouvement Lavallois

À 17 h 12, le conseiller David De Cotis prend son siège, via l'application Teams.



À 17 h 13, la séance est suspendue.

À 17 h 15, le conseiller Aram Elagoz quitte la séance.

À 17 h 16, la présidente Christiane Yoakim déclare la reprise de la séance.

David De Cotis
Financement - vidéo du conseiller Éric Morasse
Financement - publicité pour le budget 2021
Financement - publicité du Parti Laval

Michel Poissant
Courriel - sécurité publique

Stéphane Boyer
Allégations de David De Cotis - gratuité des transports en commun

À 17 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mme Christiane Yoakim, présidente du conseil

Me Valérie Tremblay, greffière